

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre 2018

Présents :

FERRÉ Jean-Paul, CAUSSE Audrey, DIEUDONNÉ Walter, HOARAU Alain, MARIANI Stéphanie, MAYORAL Nathalie, MARTY Claude, PELISSIER Jean-Pierre, REGALON Sylviane, ROUAN Thierry, TOURENQ Pierre.

Absent excusé :

AUDOUY Henri.

Mme REGALON Sylviane est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- *Délibération pour incorporation d'une parcelle constituant voirie dans le domaine public communal*
- *Délibération pour décision modificative n° 2 – travaux éclairage public Chemin du Lac*
- *Délibération pour approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)*
- *Versement d'un secours exceptionnel à la commune de Couffoulens dans l'Aude suite aux inondations*
- *Questions diverses*

I. Délibération pour incorporation d'une parcelle constituant voirie dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'acquisition des parcelles cadastrées section A n° 1658, 1659 et 1660, d'une superficie totale de 1432 m², correspondant à la voirie du lotissement dite «Chemin du Camp del Boucal ».

Vu la délibération du 21/02/2013 portant mise à jour du tableau de classement de la voirie communale,

Vu les articles L 141-3 du Code de la Voirie Routière,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le classement des parcelles susmentionnées dans le domaine public communal et autorise ainsi la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

<i>POUR - 12</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

II. Délibération pour décision modificative n° 2

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 26 janvier 2017 autorisant les travaux d'éclairage public Chemin du Lac, et plus précisément la prise en charge par la commune des coûts d'acquisition et de mise en place des candélabres.

La somme a bien été inscrite en dépenses d'investissement au budget primitif 2018 mais à l'article 2152, il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative (virement de crédits).

Le conseil municipal approuvé à l'unanimité la décision modificative suivante :

<u>Article</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
2041582	204	Fonds de concours	+ 12 000
2152	21	Matériel de voirie	- 12 000

<i>POUR - 12</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

III. Délibération pour approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au CGI, la Communauté d'agglomération verse aux communes membres une attribution de compensation (AC) égale aux recettes transférées, diminuées du coût net des charges transférées. La Clect est chargée d'évaluer avec précision ces montants, afin de permettre au conseil communautaire de fixer le montant de l'AC qui sera reversé aux communes. Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le contenu et les conclusions du rapport de la Clect en date du 17 octobre 2018.

<i>POUR - 12</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 1</i>
------------------	-------------------	-----------------------

IV. Versement d'un secours exceptionnel à la commune de Couffoulens dans l'Aude

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a rencontré le Maire de la commune de Couffoulens, commune de l'Aude ayant subi d'énormes dégâts lors des inondations qui ont touché le département au début du mois de novembre.

Une collecte a été mise en place en Mairie et Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser par solidarité une aide exceptionnelle à la commune de Couffoulens.

Le Conseil municipal approuve le versement d'une aide exceptionnelle de 300 € à la commune de Couffoulens et, la dépense n'ayant pas été inscrite au budget primitif 2018, demande de procéder au virement de crédits suivant :

<u>Article</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
6574	65	Subventions	+ 300.00
022		Dépenses imprévues	- 300.00

<i>POUR - 12</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

V. Questions diverses

Néant

Séance close à 17h50